

MÉMOIRE de  
Jean-Marie Desroches

devant le

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT

St-Hyacinthe

juin 2014

Nous saluons la décision du (BAPE) d'avoir décidé dès novembre 2012 d'établir 5 scénarios pour procéder à l'analyse la plus large possible du développement de l'industrie du gaz de shale dans la vallée du Saint-Laurent. Nous comprenons que le BAPE doit procéder à une analyse neutre et nous en avons pris bonne note. Nous saluons en particulier la décision d'inclure le scénario numéro 1 : « Aucun développement » dans l'analyse et nous voulons nous inscrire clairement dans cette perspective pour des raisons qui seront expliquées ici.

Puisque la science est le mode cognitif même de l'industrie, nous adoptons le plus possible une approche scientifique. Nous pensons que la technique de fracturation hydraulique ne respecte pas le principe de l'acceptabilité sociale, mais c'est surtout sur la base du principe de précaution et du niveau actuel insuffisant des connaissances scientifiques que nous le rejetons. À cause des nombreux intervenants dans le dossier, et aussi parce que la valeur économique des gains envisagés est considérable, nous devons nous positionner face à de nombreuses préoccupations économiques. Or, les économistes ont leur logique propre qui tient compte des données de la science. Notre analyse portera évidemment sur le concept d'**externalité**, puisque c'est par ce concept que les économistes et les entreprises appréhendent les dommages potentiels causés à l'environnement. Pour les fins de notre analyse, nous avons classé en trois grandes catégories, les principales Externalités liées à l'Exploration et l'Exploitation des Gaz de Shale (EEEGS). Catégorie A : les effets visibles et immédiats. Catégorie B : les effets invisibles et immédiats. Catégorie C : les effets invisibles et situés dans un futur plus ou moins lointain. À partir de cette classification sommaire, nous allons procéder à une mise en perspective des cinq scénarios envisagés par les études du BAPE.

## **EEEGS de type A**

Il sera possible, et même relativement aisé, pour les experts de quantifier et de fixer une valeur économique aux EEEGS de type A. Car presque tous les citoyens peuvent exprimer une opinion précise et définie sur ce qui leur cause un malaise immédiat dans le surcroît d'activité autour des têtes de puits. Nommons à titre d'exemples : le bruit, la congestion routière, la dégradation des routes, les risques d'accident. On peut également penser qu'avec beaucoup de coopération

de la part des intervenants industriels (ce qui est loin d'être le cas présentement), il serait possible d'entreprendre une gestion correcte des boues et de l'écoulement en surface des liquides impliqués dans les techniques d'extraction.

Ceci nécessitera, à coup sûr, des négociations considérables et une médiation potentiellement difficile entre les groupes de citoyens, les municipalités, le gouvernement et les compagnies. Mais nous pensons qu'en bout de ligne, la valeur de ces externalités, si elle est correctement prise en compte, entraînerait des coûts qui autoriseraient peut-être de suivre les scénarios 2 ou 1 (en fonction de la valeur atteinte par le gaz naturel au sud de notre frontière). Il est clair que les compagnies gazières ne sont pas habituées à faire face à une remise en question démocratique basée sur ces externalités, mais il est souhaitable qu'elles y arrivent.

### **EEEGS de type B**

En ce qui concerne les EEEGS de type B, incluant surtout la pollution des nappes phréatiques et les fuites (de CH<sub>4</sub> ou d'autres gaz) au moment de l'extraction, les géologues et les autres experts sont unanimes à réclamer plus d'études et plus de transparence pour mieux connaître les effets des interventions sur le sous-sol et en particulier sur la sismicité et sur la dynamique des gaz et des liquides souterrains, sans compter les interactions, accumulations et dispersions des substances utilisées.

Pour interpréter correctement le principe de précaution, il faut s'inspirer de l'histoire des grands développements technologiques et analyser les réticences des experts scientifiques. Parfois, les experts nous donnent un portrait neutre du développement envisagé, parfois, ils nous mettent en garde contre les scénarios possibles. Dans le cas de la technique de fracturation hydraulique, trop d'inconnues subsistent pour penser développer cette filière avant d'avoir une idée plus précise de la dynamique sous-terrainne et de l'interaction des cocktails de produits chimiques avec le sous-sol. Il faut donc faire beaucoup d'études avant de lancer la phase d'exploitation.

Mais il ne faut pas s'y tromper : ces études ne sauraient se compléter en un temps plus court que de l'ordre de la décennie, à moins que l'État et les Universités y engloutissent des sommes considérables, ce qui est exclu en ces temps d'austérité (ou de rigueur). La conclusion évidente est qu'à défaut de pouvoir quantifier ces EEEGS de type B, il faut privilégier le scénario 1: « pas de développement ». Dans l'état actuel de nos connaissances, faire l'approximation des effets externes et prétendre qu'on peut exploiter correctement les gaz de shale et fracturer le sous-sol sans crainte de catastrophes écologique équivaldrait à prôner l'usage de la thalidomide en 1958 ou à choisir la privatisation du système de contrôle de la qualité de l'eau potable à Walkerton en 1996. Ce n'est pas une attitude responsable.

### **EEEGS de type C**

Les EEEGS de type C incluent différentes catégories de pollution « mondialisées »: combustion et dégagement de GES, libération de CH<sub>4</sub> après la fermeture des puits, contamination des nappes phréatiques, écoulement de substances dérivées des cocktails etc. Pour ces effets externes en particulier, on peut dire que l'usage du terme « externalité » plutôt que « destruction » ou « catastrophe » est un choix sémantique plutôt que rationnel. À ce chapitre, les économistes ne sont pas tous au diapason de la sagesse populaire qui dicte tout simplement de s'abstenir de détruire l'environnement dans lequel nous vivons.

À ce chapitre, les tentatives pour exprimer en termes économique ou financier les dommages irréversibles causés à l'environnement, mènent à un cul de sac idéologique. En effet, l'écosystème ne suit tout simplement pas les lois du marché et les tentatives pour faire entrer l'environnement dans les lois de l'économie sont vouées à l'échec.

## **Critique du concept d'externalité**

Pour un spécialiste qui voit la réalité en termes économiques, l'environnement peut constituer une variable « externe » qu'on essaie d'englober dans le système de production et d'échange de valeurs. Mais pour celles et ceux qui conçoivent le monde autour d'eux comme un tout dont ils font partie, l'économie est une construction de l'esprit humain destinée à expliquer les mécanismes et les systèmes économiques qui ont pris forme historiquement autour d'eux. La différence entre les deux perspectives est surtout apparente lorsqu'on atteint la frontière entre l'économie et un autre type d'activité. À titre d'exemple, la répression du crime par le système policier n'est pas soumis à la loi de l'offre et de la demande parce que la logique interne de l'économie n'est plus respectée lorsqu'on fait référence à une activité criminelle. En termes économique, on peut dire que c'est un « échec du marché » dans le sens d'une limite à ne pas franchir. Essayer de décrire le monde du crime à partir de lois économiques en y ajoutant des fonctions d'externalités serait vain. L'échec du marché concernant l'environnement se présente selon une perspective semblable.

De même, une chose bonne et gratuite n'en est pas moins bonne même si elle ne rapporte aucun profit à son destinataire. Et une chose mauvaise et gratuite n'est pas rendue meilleure parce qu'elle rapporte de l'argent à quelqu'un, quelle que soit la quantité d'argent en jeu. Or, plusieurs des externalités générées par l'exploration et l'exploitation du gaz de schale se situent dans un « ailleurs » très profondément enfoui et peu documenté (type B) ou dans un futur extrêmement lointain et largement insaisissable (type C). C'est pourquoi beaucoup ont du mal à se représenter concrètement ces externalités, surtout dans une société axée sur le profit économique immédiat. Dès lors, les économistes ont tendance à revenir aux EEEGS de type A et ont tendance à développer des arguments pour contrer le NIMBY<sup>1</sup>. Ils ont aussi tendance à insister sur le mot externalité au lieu de choisir le bon terme qui serait plutôt dommage ou destruction. Il est facile d'enrober des externalités dans des formules mathématiques ou d'en faire un « estimé » théorique abstrait qui embrouille un fait tout simple : le système économique fait partie de l'environnement et non l'inverse.

---

<sup>1</sup> Littéralement en anglais : « Not In My Back Yard » = « Pas dans ma cour ».

## **Conclusion**

Les dangers lointains qui se profilent advenant des « erreurs » opérationnelles sont si grands et si irréversibles qu'ils nous imposent de nous y arrêter. Pour des raisons de consensus social, on en a moins parlé aux États-Unis qu'au Québec: ces dangers sont des perspectives lointaines et incertaines alors que les profits potentiels sont énormes et immédiats. Cette situation est en train, lentement, de se modifier aux États-Unis et la France a maintenant son moratoire sur les gaz de shale. Mais lointain ou futur ne devrait jamais signifier inexistant.

Les acteurs économiques font rarement preuve de rationalité, surtout lorsque des sommes importantes sont en jeu. C'est le cas par exemple des voleurs qui ne limitent pas leur comportement à la négociation et à l'échange et c'est pourquoi la question du vol n'est pas soumise aux lois de l'économie, mais bien à la criminologie et à la répression du crime. De la même façon, le saccage de l'environnement et la spoliation des conditions de vie d'une multitude de personnes ne devrait jamais tomber sous le coup d'un calcul complexe, où ce sont des mathématiques abstraites qui décident, mais plutôt relever du respect de la volonté d'une majorité, tel qu'exprimé dans des lois et des règlements. L'environnement ne fait pas partie du marché, mais le marché, lui, fait partie de l'environnement.

Jean-Marie Desroches

Saint-Charles-sur-Richelieu